



Université de Lausanne
Centre de droit pénal
bâtiment Internet bureau NEF-323 CH-1015 Lausanne

Prof. Laurent Moreillon
Université de Lausanne
Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique
Centre de droit pénal
Bâtiment Internet
1015 Lausanne

Lausanne, le 10 novembre 2021

À QUI DE DROIT

Stage des étudiantes et étudiants du Master en Professions judiciaires de la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique

Depuis la rentrée universitaire 2018, la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique offre à ses étudiantes et étudiants une Maîtrise universitaire en Professions judiciaires, destinée à appréhender au mieux le fonctionnement de l'institution judiciaire en Suisse et à développer les acquis du Baccalauréat en droit.

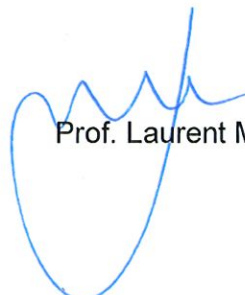
Dans cette optique, les étudiantes et étudiants sont autorisé·e·s à remplacer le travail de mémoire par un **stage d'une durée d'un mois au moins** dans un secteur juridique, auprès d'un tribunal, d'un office judiciaire, d'une étude d'avocat·e·s ou notaires ou de tout autre service juridique.

Au terme de ce stage, les étudiantes et étudiants rédigent un **mémoire de stage**. Il s'agit d'un travail personnel d'une quinzaine de pages consistant en une étude juridique approfondie d'une problématique ou d'un cas qui s'est présenté à elles et eux dans le cadre de ce stage. Ce rapport est évalué par le responsable de la Maîtrise et ne fait pas l'objet d'une défense orale.

Pour ce faire, les étudiantes et étudiants sont invité·e·s à déposer une demande par courriel auprès du responsable de la Maîtrise (mLawprofjudiciaires@unil.ch) en y joignant **la confirmation écrite et signée** de l'entité prête à les recevoir pendant cette durée.

Pour le surplus, le responsable de la Maîtrise et son secrétariat (mLawprofjudiciaires@unil.ch) se tiennent à l'entière disposition des étudiantes et étudiants et des tiers intéressés dans ce cadre.

Lausanne, le 10 novembre 2021


Prof. Laurent Moreillon